

L'affaire ressemble étrangement aux multiples viols commis sur Gisèle Pélicot sous la contrainte chimique. En tout, dix-sept femmes sont parties civiles dans cette nouvelle affaire où le mis en cause prétendait être hypnothérapeute et proposait des séances d'hypnose à ses victimes, avant de les droguer, les violer et parfois les filmer.

Un suspect récidivant, hypnothérapeute et autoentrepreneur

Cyril Z., âgé de 47 ans, était professeur de danse dans une salle de rock et salsa à Aix-en-Provence. Le suspect a reconnu n'avoir aucun diplôme d'hypnothérapeute et exerçait sous le statut d'autoentrepreneur. Il avait entre 23 et 43 ans lors des faits qui lui sont reprochés. Placé en détention depuis mars 2021, il a drogué et violé des dizaines de femmes et a même filmé en certaines occasions ses sévices. Le serial violeur aurait pu être arrêté bien plus tôt : deux premières plaintes à son encontre avaient été déposées dès 2001. En 2012, une autre femme décrivait le même scénario. Toutes ces plaintes avaient été classées sans suite.

Des viols filmés à l'insu des victimes droguées

Cyril Z. proposait à ses victimes (rencontrées dans son club de danse, ou lors d'une séance d'hypnose) une boisson ou de la nourriture contenant un puissant somnifère ou neuroleptique. Après cette soumission chimique, les jeunes femmes étaient ensuite à sa merci durant plusieurs heures. Cyril Z. abusait alors d'elles et les filmaient parfois. Il aura fallu attendre juin 2019 et la plainte d'une étudiante de 24 ans pour que l'enquête s'accélère. Après une séance d'hypnose chez lui et un verre de vin au goût suspect, la jeune femme explique avoir perdu connaissance et se souvenir d'un viol, de poignets liés, et d'un tatouage distinctif sur son agresseur. Un peu plus tard, les analyses toxicologiques confirmeront la présence de GHB et de Zolpidem dans son organisme.

L'enquête s'accélère

En 2020, il fait une nouvelle victime, l'affaire prend une autre dimension et conduit à son interpellation. C'est au cours d'une enquête en 2022 que les policiers ont découvert une caméra dans sa salle de bains, pour filmer ses visiteuses à leur insu. Les enquêteurs ont ainsi vu vaciller une femme qui se brossait les dents, Cyril Z. l'a ensuite extirpée de la pièce alors qu'elle était complètement assommée et les bras ballants, ainsi que des dizaines de vidéos accablantes, filmées à l'insu des victimes inconscientes. Incarcéré depuis mars 2021, il devra être jugé prochainement par la cour criminelle des Bouches-du-Rhône.

Véronique La Rosa

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité